

## Procès verbal du Comité syndical du 6 février 2018

L'an 2018, le mardi 6 février à 9 heures 30, les délégués du Comité syndical, dûment convoqués par le Président, M. Patrick BARNIER, le 29 janvier 2018, se sont réunis à l'Hôtel du Département, 1 place Marcel Plaisant, à BOURGES, sous la présidence de M. Patrick BARNIER qui a fait procéder à l'appel.

### Étaient présents :

MM. Patrick BARNIER, Daniel FOURRÉ et Emmanuel ROTTE, délégués du Département du Cher.

M. Louis COSYNS, délégué de la Région Centre – Val de Loire.

M. Xavier BALLERAT, délégué de la CDC Pays de Néronde ; M. Paul BERNARD, délégué de la CDC Trois Provinces ; M. Jean-Pierre CHARLES, délégué de la CDC Vierzon Sologne Berry ; M. Pascal COLLIN, délégué de la CDC Cœur de France ; M. Yves DEBONO, délégué de la CDC Berry Loire Vauvise (à partir du rapport n°3) ; M. Christophe DRUNAT, délégué de la CDC Terres du Haut Berry ; M. Christian GATTEFIN, délégué de la CDC Cœur de Berry ; M. Denys GODARD, délégué de la CDC Village de la Forêt ; M. François GRESSET, délégué de la CDC Sauldre et Sologne ; M. Jean-Pierre LARDY, délégué de la CDC Le Dunois ; M. Jean-Roger MATHE, délégué de la CDC Arnon Boischaux Cher.

### Étaient excusés(e) et avaient donné un pouvoir :

M. Guy CHABRILLAT, délégué de la CDC Terres du Haut Berry, avait donné pouvoir à M. Christophe DRUNAT.

M. Gilles GONTHIER, délégué de la CDC Fercher – Pays Florentais, avait donné pouvoir à M. Emmanuel RIOTTE.

M<sup>me</sup> Annie LALLIER, déléguée du Département du Cher, avait donné pouvoir à M. Emmanuel RIOTTE.

M<sup>me</sup> Marie-Pierre RICHER, déléguée du Département du Cher, avait donné pouvoir à M. Jean-Pierre LARDY.

M<sup>me</sup> Michelle RIVET, délégué de la Région Centre – Val de Loire, avait donné pouvoir à M. Louis COSYNS.

M. Dominique ROULLET, délégué de la Région Centre – Val de Loire, avait donné pouvoir à M. Patrick BARNIER.

M<sup>me</sup> Agnès SINSOULIER-BIGOT, déléguée de la Région Centre – Val de Loire, avait donné pouvoir à M. Patrick BARNIER.



Étaient absents ou excusés :

M<sup>me</sup> Bernadette COURIVAUD, déléguée du Département du Cher.

M<sup>me</sup> Ghislaine DE BENGY – PUYVALLÉE, délégué du Département du Cher.

M. Jean-Pierre CHALMIN, délégué de la CDC Cœur de Berry.

M. Pierre-Etienne GOFFINET, délégué de la CDC La Septaine.

M. Nicolas NAULEAU, délégué de la CDC Berry.

M<sup>me</sup> Delphine PIÉTU, déléguée du Département du Cher.

M. Claude ROGER, délégué de la CDC Cœur de France.

Le quorum étant atteint, M. Patrick BARNIER a ouvert la séance en désignant avec l'accord de l'ensemble des délégués présents M. Emmanuel RIOTTE comme secrétaire de séance.

M. Patrick BARNIER souhaite la bienvenue à M<sup>me</sup> Delphine PIÉTU et à M. Jean-Pierre CHARLES, nouveaux délégués du Comité syndical.

### **Rapport n°1 : Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 12 décembre 2017**

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°1.

Le Comité syndical approuve le procès-verbal du Comité syndical du 12 décembre 2017 à l'unanimité.

### **Rapport n°2 : Approbation du compte de gestion 2017**

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°2.

Le Comité syndical approuve le compte de gestion à l'unanimité.

### **Rapport n°3 : Approbation du compte administratif 2017**

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°3.

Il précise que l'année 2017 est celle de la montée en puissance de l'aménagement numérique du territoire dans le Cher. La délégation de service public est attribuée à un délégataire en ce qui concerne le FTTH, les marchés de travaux sont passés et les



équipes sur le terrain sont opérationnelles. Par ailleurs, de nombreuses Communautés de communes ont signé leur convention de financement avec la structure et la quasi-totalité des Communautés de communes du département sont adhérentes.

Concernant les financements, il faut noter que l'État a versé une première subvention FSN à la structure dans le courant de l'année 2017, d'environ 3M€.

M. Yves DEBONO entre dans la salle à 9h52.

Suite à la présentation du rapport, M. Patrick BARNIER remet la présidence de la séance à M. Daniel FOURRÉ et quitte la salle à 10h00.

M. Daniel FOURRÉ met au vote le compte administratif 2017.

Le Comité syndical approuve le compte administratif 2017 à l'unanimité.

M. Patrick BARNIER entre dans la salle à 10h02 et reprend la présidence du Comité.

### **Rapport n°4 : Budget primitif 2018**

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°4 et précise qu'un rythme de croisière sera atteint durant l'année 2018. De nouveaux travaux de déploiement seront enclenchés et les montées en débit cuivre et radio se poursuivront.

Au niveau des annonces nationales, le principal sujet est celui de la téléphonie mobile. Le gouvernement a obtenu des engagements de la part des opérateurs nationaux en vue d'un déploiement massif de relais pour résorber les zones blanches et permettre un accès élargi au réseau 4G. Cela représente un effort financier d'environ 3 milliards d'euros pour les opérateurs. En contrepartie, le gouvernement a revu ses ambitions en matière de redevance de licences jusqu'alors vendues assez cher aux opérateurs. Il faudra être attentif à la mise en œuvre de cette ambition sur le département du Cher mais si cela se concrétise, ce sera une bonne chose pour le territoire.

En ce qui concerne l'Internet fixe, l'État n'investira pas plus que prévu. Un axe choisi a été celui de subventionner notamment des kits radio ou satellite à hauteur de 150€ pour tous. Toutefois, cela n'a que peu de portée sur notre territoire pour le grand public car la structure subventionne déjà les kits satellite à hauteur de 300€.

M. Jean-Pierre CHARLES demande s'il est possible de laisser la charge des 150€ à l'État et de ne combler la subvention qu'à hauteur de 150€ supplémentaire.

M. Patrick BARNIER précise que c'est déjà le cas : les 150€ de subvention de l'État sont versés à la structure qui complète la subvention pour atteindre les 300€.

M. Patrick BARNIER explique également que l'État cherche à promouvoir l'investissement privé avec l'Appel à Manifestation d'Engagement Local (AMEL). Cependant, les opérateurs ne peuvent intervenir sur les zones RIP qu'en complément de l'action publique. Les opérateurs ne viendront toutefois que sur des territoires rentables mais dans le Cher, Berry Numérique a prévu la couverture de 70% des foyers d'ici 2021. Par conséquent, il ne reste que 30% des foyers à couvrir qui représentent un faible chiffre d'affaire. Dans d'autres régions c'est un processus envisageable mais dans le Cher, il semble y avoir peu de perspectives à l'exception de Lissay-Lochy et Vorly qui pourraient être concernés du



fait que ces communes n'ont pas été intégrées dans la zone AMII tout en étant dans l'agglomération de Bourges.

M. Pascal BOURDILLON indique que Berry Numérique a engagé une démarche de réflexion au sujet de l'AMEL pour aboutir d'ici la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2018. C'est une manière pour la structure d'anticiper la réflexion concernant la suite de l'action publique après l'échéance 2021.

M. Jean-Pierre CHARLES propose de demander l'appui des députés.

M. Patrick BARNIER explique avoir déjà échangé à ce sujet avec un député. Il précise qu'une information sur ce sujet sera fait lors du prochain Comité syndical.

Le Comité syndical approuve le budget primitif à l'unanimité.

### **Rapport n°5 : Adhésion des Communautés de communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois et du Pays Fort - Sancerrois - Val de Loire**

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°5.

Le Comité syndical approuve l'adhésion des Communautés de communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois et du Pays Fort - Sancerrois - Val de Loire à l'unanimité.

### **Rapport n°6 : Convention de financement avec la Communauté de communes Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois**

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°6 en indiquant que la structure prend en charge 80% des dépenses et laisse à la charge de la Communauté de communes les 20% restants. La Communauté de communes Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois a choisi de faire uniquement du FTTH. Après concertation, il sera possible de couvrir plus de 90% des foyers de ce territoires en très haut débit.

Le Comité syndical approuve la Convention de financement avec la Communauté de communes Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois à l'unanimité.

### **Rapport n°7 : Élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public**

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°7 et propose de remplacer M<sup>me</sup> Hélène NIEUL par M. Jean-Pierre CHARLES et M. Mounir LYAME par M. Denys GODARD. Tous les autres membres actuels sont d'accord pour se représenter et aucune autre candidature n'est proposée.

Les membres de la CDSP sont élus à l'unanimité.

## **Rapport n°8 : Convention type pour le déploiement du réseau très haut débit en domaine privé**

M. Pascal BOURDILLON présente le rapport n°8 et explique que le déploiement se fait sur le domaine public ou dans des fourreaux existants. Toutefois, un cas particulier s'est présenté sur la commune de Méreau dans laquelle les réseaux sont en aérien et des poteaux sont vétustes. Il faut donc planter des poteaux en domaine privé. Il y a 13 maisons sur la voirie d'accès. La présente convention vise à proposer aux 13 foyers la possibilité de se raccorder au réseau public sous réserve que chaque foyer paye 1/13<sup>ème</sup> du montant.

M. Jean-Pierre CHARLES demande s'il s'agit de conventionner avec un syndic et ce qu'il peut se passer si les propriétaires refusent de payer.

M. Pascal BOURDILLON répond qu'il s'agit de planter un poteau chez un des propriétaires car il n'y a pas de syndic et que la voirie est répartie entre les propriétaires. Le coût global est de 5000€. Berry Numérique avance ce montant. Seuls les propriétaires acceptant de payer seront raccordables au réseau public.

M. Jean-Pierre LARDY demande ce qu'il advient de la personne qui vend sa maison.

M. Pascal BOURDILLON explique que la notion d'éligibilité est attachée à l'adresse. Pour qu'elle devienne éligible, il faut payer la quote-part de raccordement. La décision étant bien entendu réversible (le nouveau propriétaire pourra payer si l'ancien ne l'a pas fait).

La Comité syndical approuve la convention type pour le déploiement du réseau très haut débit en domaine privé à l'unanimité.

À l'issue du dernier rapport et après avoir précisé que l'ensemble des rapports a été vu, M. Patrick BARNIER remercie l'ensemble des participants.

M. Patrick BARNIER informe les délégués que le prochain Bureau aura lieu le 20 juin 2018 à 11h30 et le prochain Comité syndical le 3 juillet 2018 à 9h30 à BOURGES.

La séance est levée à 10 heures 49.



**M. Emmanuel RIOTTE**

SECRÉTAIRE DE SÉANCE



**Patrick BARNIER**

PRÉSIDENT DE  
BERRY NUMÉRIQUE